

La Croix-Rouge suisse et l'armée

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire**

Band (Jahr): **24 (1916)**

Heft 11

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-554115>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

LA CROIX-ROUGE SUISSE

Revue mensuelle des Samaritains suisses,
Soins des malades et hygiène populaire.

Sommaire

	Page		Page
La Croix-Rouge suisse et l'armée	121	Nouvelles de l'activité des sociétés: Alliance suisse des gardes-malades, section de Neuchâtel, assemblée générale; Société militaire sanitaire suisse, travaux de concours écrits; Alliance suisse des gardes-malades, invitation à l'assemblée générale annuelle des délégués; Colonnes de la Croix-Rouge	132
Exposé des enseignements tirés de la guerre mondiale et appliqués au service de santé de notre armée (suite et fin)	122		
Infirmières étrangères en séjour en Suisse	126		
La Serbie en guerre, 1914-1916 (fin)	126		
L'école et la tuberculose	130		

La Croix-Rouge suisse et l'armée

Le médecin en chef de la Croix-Rouge suisse communique ce qui suit:

« Notre patrie a été jusqu'à présent épargnée par la guerre, aussi la Croix-Rouge n'a-t-elle pas eu à donner de soins à des blessés de notre armée. Mais elle n'est pas restée inactive. Sans parler du travail qu'a nécessité le nouvel équipement des colonnes sanitaires et l'acquisition d'un matériel de transport considérable, elle a mis toute son activité au service des soldats sans ressources et elle a considéré la prophylaxie comme une de ses tâches.

Dans ces temps difficiles, un nombre considérable de soldats n'ont pas le moyen de se procurer du linge personnel; c'était un nouveau champ de travail pour la Croix-Rouge et les troupes ont fait largement usage de l'aide qu'on leur offrait, surtout pendant la première année de guerre, alors que les effectifs mis sur pied n'avaient encore subi aucune réduction. Il sera peut-

être de quelque intérêt pour le public d'apprendre qu'avec le produit de la collecte organisée dès le commencement de la guerre, la Croix-Rouge suisse a distribué aux troupes fédérales, jusqu'à la fin de la deuxième année de mobilisation, en chiffres ronds:

- 106,000 chemises,
- 73,000 caleçons,
- 42,000 mouchoirs,
- 139,000 paires de chaussettes,
- 27,000 maillots et ceintures,
- 25,000 linges de toilette,
- 41,000 mitons.

La Croix-Rouge n'a reçu en nature qu'un petit nombre de ces objets, il a fallu en acheter la plus grande partie. La valeur des articles cités s'élève à plus de 900,000 fr. Sur cette somme, 72,000 fr. ont été payés pour du travail à domicile et peuvent être regardés comme une aide considérable apportée aux familles dans le besoin. Le linge personnel n'a, cela va

sans dire, pas été distribué seulement aux soldats en campagne, mais aussi à ceux qui étaient en traitement dans les hôpitaux et les sanatoria.

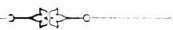
Cette activité a valu à l'œuvre la reconnaissance des troupes et de leurs chefs, reconnaissance justifiée surtout par le soin qu'a mis la Croix-Rouge avec l'aide des chefs, à distribuer les dons avec ordre et discernement.

Malgré les énormes dépenses que s'est imposées de ce fait la Croix-Rouge, elle n'a nullement l'intention d'en rester là. Si les demandes ont diminué pendant la belle saison, un nouvel hiver et de nouvelles mises sur pied feront surgir des besoins toujours plus nombreux. Nous pouvons cependant dès aujourd'hui dire que, malgré la cherté du linge et la difficulté de se le procurer, la Croix-Rouge s'en est déjà assuré pour environ 160,000 fr.

de pièces déjà confectionnées, ou de matières premières. Cet hiver encore la Croix-Rouge a l'intention de venir en aide à des femmes dans le besoin en leur confiant du travail. Environ 40,000 fr. seront consacrés au travail à domicile.»

On comprend par ce qui précède que le produit de la collecte nationale organisée par la Croix-Rouge en 1914 (plus d'un million de francs) sera bientôt épuisé.

Nous aimons à croire qu'un grand nombre de bienveillants qui ont soulagé tant de misères en dehors de nos frontières depuis plusieurs mois, voudront se souvenir aussi des *besoins de nos soldats suisses*, et enverront encore à la Croix-Rouge suisse leur obole qui sera la très bienvenue. Les dons peuvent être adressés au Secrétariat général de la Croix-Rouge à Berne, ou au compte de chèques III 877 (collecte de la Croix-Rouge) à Berne.



Exposé des enseignements tirés de la guerre mondiale et appliqués au service de santé de notre armée

présenté à l'Assemblée générale de la Société centrale suisse de médecine et de la Société médicale de la Suisse romande le 26 septembre 1915, par M. le colonel *Hauser*, médecin d'armée

(Suite et fin)

Afin d'assurer un fonctionnement régulier de tous ces rouages compliqués du service de santé de l'armée, il faut avant tout attacher la plus grande importance au choix judicieux des officiers sanitaires de n'importe quel grade. Il est nécessaire que chacun de ces officiers revête, autant que possible, la charge pour laquelle il est le mieux qualifié. Il s'en suit naturellement que ceux qui appartiennent aux classes les plus jeunes, qui offrent le plus d'aptitudes physiques soient attribués au service sanitaire de la première ligne, tandis que ceux des classes plus anciennes seront répartis entre les deuxième et troi-

sième lignes de secours. Les bons alpinistes doivent appartenir aux troupes de montagne et aux troupes de forteresse. Seuls les officiers du service de santé qui présentent de bonnes dispositions militaires peuvent être appelés au rang d'officiers dirigeants et comme commandants de formations sanitaires. Toutes ces formations, ainsi que les établissements sanitaires de l'armée doivent être placés sous les ordres de chefs capables au point de vue technique comme au point de vue militaire. En d'autres termes, pour obtenir ces commandements, il ne suffit pas d'être un médecin de valeur, il faut encore posséder